

Bonjour Madame, Monsieur,

Concernant la délimitation des courants entre Vieux Boucau et Soustons, pour ma part je suis favorable à la solution qui situe la limite de la mer à la base du barrage principal d'entrée, lequel sépare l'embouchure du lac marin, soit la proposition n°3.

Bien cordialement

Alain Guillot